

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 20 décembre 2022 à 18 h à la salle de la caserne située au 765 chemin de Sainte-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Louis Dupuis et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Virginie Lupan, Helen Morrison et Caroline Desrosiers, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présent monsieur Sylvain Michaudville, directeur général par intérim.

Est absent de la présente assemblée

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

Tous les membres du conseil ont reçu la convocation des présentes par support technologique le 16 décembre 2022 conformément à l'article 152 du Code municipal.

À 18h04 la mairesse déclare la séance ouverte.

7686-12-22

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination à la direction générale
4. Affectations aux dépenses
5. Correction au Fonds de roulement
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

**POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ATTENDU QUE la vacance au poste de directeur général depuis le 13 octobre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a retenu les services de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) dans le processus de recrutement d'un nouveau directeur général;

ATTENDU QUE les élus ont retenu la candidature de madame Anne Claire Robert.;

ATTENDU QUE madame Robert possède les compétences et aptitudes requises;

ATTENDU QU'un contrat de travail a été préparé, à la satisfaction de la Municipalité et de madame Robert;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

7687-12-22

Nomination à la direction générale

D'engager madame Anne Claire Robert poste de directrice générale de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, et ce à partir du 30 janvier 2023 et d'approuver, tel que rédigé, le contrat de travail de madame Robert.

De transmettre la description des tâches des fonctions de madame Anne Claire Robert.

D'autoriser madame Catherine Hamé mairesse et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général par intérim à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

Madame Virginie Lupan. Conseillère

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7688-12-22

Affectation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'affecter un montant de 400 000 \$ du surplus accumuler au fonds de fonctionnement de la municipalité

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE : Madame Virginie Lupan, conseillère

RÉSOLU À LA MAJORITÉ

7689-12-22

Correction Fonds de roulement.

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la source de financement de la résolution 7530-05-22;

--En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

De retirer la conclusion de financement à même le fonds de roulement dans la résolution 7530-05-22 pour qu'il soit plutôt effectué par le fond de fonctionnement.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 6.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

No 7.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 18h47

Catherine Hamé, mairesse

Sylvain Michaudville
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

